



**Syndicat Autonome
de la Fonction Publique Territoriale**

LE 06 NOVEMBRE 2008

**Vous allez élire vos représentants aux
Commissions Administratives Paritaires,
Comités Techniques Paritaires et aux Comités Hygiène et Sécurité**

**Agents Territoriaux, votre avenir est entre vos mains,
Un choix qui vous engage tous jusqu'en 2014
Comme il a engagé ceux qui ont été élus en 2001**

**POUR GARANTIR VOS DROITS
POUR LA DEFENSE DE VOS INTERETS PROFESSIONNELS**

**POUR UN SYNDICALISME
LIBRE ET INDEPENDANT**

VOTEZ ET FAITES VOTER

**Syndicat Autonome
de la
Fonction Publique Territoriale**

**Le seul syndicat qui puisse se prévaloir
du qualificatif d'AUTONOME**

Le Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale (SAFPT) est différent des autres Syndicats :

- Liberté de penser et de s'exprimer
- Indépendance face au Pouvoir Politique ou Hiérarchique
- Aucune subvention de l'Etat

Le S.A.F.P.T. a pour but :

→ La défense des intérêts professionnels, matériels et moraux de ses membres par la représentativité de ceux-ci devant les Pouvoirs Publics.

→ La poursuite d'une véritable carrière dans la Fonction Publique Territoriale à l'exclusion stricte de toutes questions politiques, philosophiques ou confessionnelles.

→ La réactualisation annuelle des statuts particuliers des différentes filières de la Fonction Publique Territoriale au moyen de notre cahier de propositions nationales transmis dans les hautes Instances.

L'audience du SAFPT auprès des représentants des pouvoirs publics a fait prendre en compte un nombre important de ses revendications.

Pour le SAFPT, bilan très positif.

le 6 novembre, ne vous trompez pas d'« Autonome ».

**En votant pour les listes présentées par
LE SYNDICAT AUTONOME DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE,
vous voterez pour des candidats réellement
Libres et Indépendants,
conscients de leurs devoirs envers vous.**



ATTENTION : Chaque électeur ne peut voter que pour une liste complète, sans radiation ni panachage, et sans modification de l'ordre des candidats